

drait d'elle. Elle m'apprit que deux de ses frères avaient trouvé le moyen de se sauver de Lyon, qu'ils étaient de retour dans la maison paternelle, mais que le troisième n'avait pas été aussi heureux et était en état d'arrestation.

Le troisième jour, j'eus la visite du père M., et de ses deux fils qui me comblèrent de marques de bienveillance et de sensibilité. M<sup>lle</sup> M. vint encore me voir le lendemain et me fit sentir la nécessité de me séparer de mes deux compagnons ; elle m'observa que le service que nécessitait la nourriture de trois personnes pourrait faire naître des soupçons et compromettre notre sûreté ; il fut convenu en conséquence que Gor... et Hi... partiraient quelques jours après ; ils me quittèrent effectivement tous deux. Gor... partit pour St-S... Ce brave jeune homme fut, quelque temps après, arrêté à Lyon, où il avait été voir son père ; il a longtemps partagé sa prison ; son âge seul l'a sauvé et son malheureux père a péri ; je l'ai revu ensuite avec bien de l'intérêt depuis son élargissement. Mon second compagnon resta dans les environs et devint mon pourvoyeur ; il s'était retiré à V., auprès de son oncle, qui était vicaire de ce village et y jouissait de toute la confiance de ses braves paroissiens.

Douze ou quinze jours après mon arrivée, soixante hommes de gardes nationales de Feurs, Rozière et autres villages, vinrent faire une visite à Sainte-A. Ils arrivèrent à cinq heures du matin et investirent la maison d'Antoine S., officier municipal. M. Flis aîné, qui était devenu mon compagnon de cache depuis le départ des deux premiers, se trouva dans cette maison avec son frère, ils y allaient l'un et l'autre pour travailler aux registres de la paroisse ; ils furent avertis par un domestique de la maison qui partait pour aller au moulin ; ils eurent le temps de prendre les précautions qu'exigeait leur sûreté. M... l'aîné se jeta précipitamment dans un lieu caché de la maison : son frère cadet ne voulut pas